

# SEANCE 2016-01 DU 21 JANVIER 2016

*Convocation du 15/01/2016*

*Affichée à la porte de la Mairie le 15/01/2016*

*L'an deux mil seize, le vingt-et-un du mois de janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Madame Valérie LEVEQUE, Maire.*

## **Etaient présents :**

M. Yves JEANNETEAU, M. Eric PERRET, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoints.

Mme Marie-Pascale GUILLAUME, M. Dominique ALEXANDRE, M. Philippe MIRVEAUX, M. Lionel RIMBERT, Mme Françoise SOUYRI, M. Didier AGATOR, M. Emmanuel CORNILLEAU, Mme Vanessa LEPAGE, M. Grégoire CROTTE et Mme Sonia WEISS VOISIN, Conseillers Municipaux.

## **Etaient excusés :**

M. Laurent DILLEU qui a donné pouvoir à M. Yves JEANNETEAU

M. Emmanuel GODEFROY qui a donné pouvoir à Mme Sandrine WALEK

Mme Estelle BOUTEILLER

**Secrétaire de séance :** M. Eric PERRET

*Nombre de conseillers en exercice : 18*

*Nombre de conseillers présents : 15 + 2 pouvoirs*

*Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 28 janvier 2016.*

-----  
*Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification.*  
-----

## **COMPTES-RENDUS ET REUNIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes-rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

- CCLL : Compte-rendu du Conseil communautaire du 03.12.2015 ;
- CCLL : Compte-rendu du Conseil communautaire du 10.12.2015 ;

- Comité de ligne 7 SNCF : Compte-rendu de la réunion du 17.09.2015 présenté par Mme Vanessa LEPAGE. Une refonte de la grille horaire sera opérée en 2017 avec la mise en place d'horaires cadencés. Il est noté la meilleure information des usagers lors des retards grâce aux écrans situés dans les gares et haltes SNCF. Enfin, des actions de prévention sont projetées à destination des enfants sur les risques que présente le fait de jouer sur ou à proximité des voies.

-----

**DCM-2016-1 - 5.4 - INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 04 février 2016)*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

1.1. Déclarations d'intention d'aliéner 2015 ;

N° d'ordre	Nature du bien cédé	Adresse	Références cadastrales	Superficie	Préemption
337 / 2015	Commerce + habitation	25 rue Gilles de Rais	F 125	127 m <sup>2</sup>	non
338 / 2015	Habitation	Le Petit Verger	F 366 - F 370 - F 1836	1 338 m <sup>2</sup>	non
339 / 2015	Habitation	8 rue des Tisons	ZS 88	695 m <sup>2</sup>	non
340 / 2015	Habitation	12 rue du Moulin	F 2393 - F 2421 - F 2418 - F 2420	1 255 m <sup>2</sup>	non
341 / 2015	Habitation	27 ter rue de la Paternelle	ZS 262	1 163 m <sup>2</sup>	non
342 / 2015	Habitation	18 rue des Halles	F 1466	189 m <sup>2</sup>	non
343 / 2015	Habitation	21 square des Mimosas	ZS 397	805 m <sup>2</sup>	non
344 / 2015	Habitation	47 rue des Merisiers	ZS 357	760 m <sup>2</sup>	non
345 / 2015	Habitation + 2 dépendances	9 rue des Hauts Prés	F 52 - F 53	1 150 m <sup>2</sup>	non
346 / 2015	Habitation	1 rue du Moulin	F 2304 - F 1491 - F 2303p	245 m <sup>2</sup>	non
347 / 2015	Habitation	16 rue de la Petite Conscience	F 1999 - F 1998	420 m <sup>2</sup>	non
348 / 2015	Habitation	26 rue Gilles de Rais	F 1757 - F 1758 - F 2157	220 m <sup>2</sup>	non
349 / 2015	Habitation	3 rue du Moulin	F 1490 - F 2305	80 m <sup>2</sup>	non
350 / 2015	Habitation	24 rue des Merisiers	ZS 361 - ZS 368	762 m <sup>2</sup>	non

1.2. Décision du Maire : DM-2015-13 : Bail de mise à disposition de cases sous bâtiment au Moulin de la Grande Vigne à l'entreprise « JOLIVET-MORIN Catherine » du 27.12.2015 au 09.01.2016 pour 46 € (Base de 100 € pour un mois).

-----

### **DCM-2016-2 - 7.1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 04 février 2016)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première réunion de la commission des finances s'est tenue le 19.01.2016 pour étudier les comptes administratifs 2015, le budget de fonctionnement 2016 ainsi que l'enveloppe d'autofinancement disponible pour les investissements 2016, avec pour objectifs principaux le non-recours à l'emprunt, la préservation d'un fonds de roulement raisonnable et la provision d'une somme destinée à combler le déficit prévisionnel de l'opération des Hauts-Prés (Lotissement du Puits Pellerin). Elle explique qu'il convient désormais de lister les différentes propositions émises par les commissions, de les commenter, mais aussi de faire un point sur les idées diverses du Conseil Municipal, tant en investissement qu'en fonctionnement. Les propositions des commissions sont d'abord énumérées :

#### **PROJETS PROPOSES EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- Mise en accessibilité des bâtiments (ADAP) ;
- Divers travaux de rénovation des bâtiments (câblage informatique de la MCL, alarme incendie MCL, chauffages de la mairie et éclairage de la salle du Conseil, système téléphonique de la mairie, chauffages de la salle des sports,...) ;
- Ecole : achat d'un copieur ;
- Eglise : rénovation du paratonnerre ;
- Stade : rénovation du terrain et filets pare ballons ;
- Parc de loisirs : jeux et sentier pédestre ;
- Voirie : travaux divers d'eau pluviale ;
- Presbytère : étude sur le bâtiment ;
- Communication : mise en place d'un nouveau site Internet ;
- Diverses acquisitions immobilières ;
- Tracteur si besoin ;
- Matériels divers pour les services techniques ;
- Transfert des ateliers techniques ;
- Local rue de la Courtille.

#### **PROJETS PROPOSES EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- Emploi d'un archiviste sur quelques mois (en étude) ;
- SIEMML :
  - Remplacement de certaines lampes de type ballon fluorescent ;

- Etude en cours sur l'installation d'un éclairage public sur le parking du château de Gilles de Rais : trois chiffrages seront proposés ;
- Certains conseillers font également remarquer le faible éclairage du passage pour piétons au niveau de l'hôtel du Cheval Blanc ;
- Mutualisation de la police municipale au niveau de la CCLL : avis favorable pour qu'une somme soit inscrite au budget avant qu'une décision plus précise ne soit prise ;
- Adhésion à divers syndicats : à ce sujet, M. MIRVEAUX questionne la pertinence de l'adhésion de la commune de Champtocé sur Loire au SICALA (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) représentant les communes de moins de 30 000 habitants au sein de l'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents, dans le contexte actuel de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à l'échelle de la CCLL. Il est finalement proposé d'attendre la mise en application effective de la GEMAPI avant de prendre une décision quant à l'adhésion de la commune à ce syndicat.
- Budget assainissement : une proposition de provision pour risques et charges sera formulée ultérieurement ;

Autre information : baisse prévisionnelle des dotations de 30 000 € environ en 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ces premiers éléments.

Madame le Maire laisse ensuite la parole aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent exprimer leurs propositions pour l'exercice budgétaire à venir :

- M. MIRVEAUX propose la rénovation de la voirie du lotissement du Clos du Moulin : cela pourra être proposé au niveau de la CCLL qui exerce la compétence d'entretien de la voirie ;
- M. JEANNETEAU fait part d'une demande de l'USSCA pour que la commune investisse dans l'éclairage du terrain de foot. Le devis présenté en 2013 prévoyait une dépense d'environ 90 000 € pour cet investissement. Compte tenu de ces éléments, et alors que des rapprochements entre clubs pourraient avoir lieu, le Conseil Municipal estime que ce projet n'est pas prioritaire.
- M. MIRVEAUX propose au Conseil Municipal une réflexion sur la possibilité d'installer dans le bourg un panneau lumineux d'information du type de ce qui existe à Saint Georges sur Loire ou à Chalonnes sur Loire. Les avis étant partagés, Madame le Maire propose à Mme Sonia WEISS-VOISIN de piloter la réflexion avec les conseillers volontaires suivants : M. PERRET, M. MIRVEAUX, M. AGATOR.

Madame le Maire remercie les conseillers pour cet échange et explique que les chiffrages définitifs et la priorisation des projets seront réalisés lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

-----

**DCM-2016-3 - 9.1 - DOCUMENT UNIQUE ET PLAN D'EVALUATION ET DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 04 février 2016)*

M. Eric PERRET, adjoint délégué aux ressources humaines, rappelle que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale dispose que *les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité*. A cet effet, le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 prévoit la création d'un Document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (DU). Le DU est la transposition précise et écrite de l'évaluation des risques professionnels repérés dans la collectivité. Il propose les actions à mettre en place pour atténuer ou éliminer totalement les risques remarquables. Il est réexaminé tous les ans pour accompagner la collectivité dans son évolution, sa gestion des risques, son périmètre d'intervention, l'évolution et la mobilité du personnel.

En outre, M. PERRET ajoute que l'accord cadre du 22 octobre 2013 et les circulaires ministérielles du 20 mars et du 25 juillet 2014 sont venus préciser les obligations incombant aux employeurs publics dans la prévention des risques professionnels psychosociaux. Dans ce cadre, chaque autorité territoriale est tenue d'élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux (PEPRPS). Reposant sur une phase de diagnostic associant les agents, M. PERRET explique qu'une première évaluation a été effectuée en septembre/octobre 2015, en lien avec M. Michel TAILLANDIER, agent communal nommé assistant de prévention pour l'ensemble des services de la commune.

M. PERRET présente le projet final de DU et PEPRPS et précise que celui-ci a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité technique réuni le 14.12.2015.

Madame le Maire remercie Monsieur PERRET et soumet au vote le projet présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le DU-PEPRPS proposé.

-----

**DCM-2016-4 - 3.3 - MISE A DISPOSITION DE SALLES : ASSOCIATION DES VEUFES ET VEUVES DU MAINE ET LOIRE**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 04 février 2016)*

Madame le Maire explique avoir reçu une demande de l'Association des Veufs et Veuves du Maine et Loire ayant réservé la salle commune des loisirs le dimanche 20.03.2016 pour un après-midi dansant au tarif 2015 « Grande Salle / Hiver / Repas de famille et soirée récréative / Associations et utilisateurs privés extérieurs », soit 604 €. Ayant des adhérents résidant à Champtocé sur Loire, l'association souhaiterait pouvoir bénéficier du tarif accordé aux associations locales, soit, pour 2016, 492 €. En outre, Madame le Maire précise que l'association organise ses manifestations de manière tournante dans de nombreuses communes de Maine et Loire.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accède favorablement à la demande de l'association.

-----

**DCM-2016-5 - 1.1 - RECENSEMENT ANNUEL DES MARCHES PUBLICS 2015**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 04 février 2016)*

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 133 ;

Considérant l'obligation pour Madame le Maire de publier au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires ;

Considérant la liste des marchés supérieurs à 15 000 € HT conclus en 2015 ;

Prend acte des marchés suivants signés en 2015 :

- **Nature du marché : Travaux (Marché de 90 000 € HT à 5 225 000 € HT) ;**
  - Budget annexe Lotissement des Hauts-Prés ;
  - Objet du marché : Travaux Opération des Hauts-Prés / Lotissement du Puits Pellerin ;
  - Date : Juillet 2015 ;
  - Attributaires :
    - LOT 1 (Terrassement, assainissement, voirie, espaces verts) : Entreprise COURANT SA ;
    - LOT 2 (Eau potable) : Entreprise SAS LUC DURAND.
  - Cf. Information du Maire n°DCM-2015-82 du 27.08.2015.
  
- **Nature du marché : Services (Marché de 15 000 € HT à 90 000 € HT) ;**
  - Budget principal Commune ;
  - Objet du marché : Assurances 2016-2020 ;
  - Date : Décembre 2015 ;
  - Attributaires :
    - LOT 1 (Dommages aux biens et risques annexes) : GAN ;
    - LOT 2 (Assurances des responsabilités et risques annexes) : SMACL ;
    - LOT 3 (Assurances des véhicules à moteur et risques annexes) : SMACL ;
    - LOT 4 (Prestations statutaires) : Déclaration sans suite.
  - Cf. Information du Maire n°DCM-2015-119 du 30.11.2015.

-----

**QUESTIONS DIVERSES**

▪ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle remettra prochainement à Mme Odile PAYRAUDEAU, Secrétaire générale de la Mairie de Champtocé sur Loire de 1976 à 2014, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – échelon Or –. Il lui sera également remis de la part du Conseil Municipal un cadeau de départ en retraite.

▪ Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la rencontre ayant eu lieu le 20.01.2016 entre les maires, adjoints et responsables des services des communes de Champtocé sur Loire, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés. Ont notamment été discutées les collaborations et mutualisations possibles entre les trois communes.

-----

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.*

-----